

Budget primitif 2022 – Budgets annexes des établissements départementaux, à prix de journée globalisé, dotés d'un budget annexe

I- La Pouponnière

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2022 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 394 418,52	12 394 418,52
Section d'investissement	1 689 896,37	1 689 896,37

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 12,39 M€. Les dépenses réelles représentent 11,57 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (10,16 M€), des charges d'exploitation courante (0,81 M€), des charges afférentes à la structure (0,61 M€). Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,82 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 12,39 M€ dont 1,49 M€ d'excédent de la section d'exploitation reporté. Elles se décomposent en 10,61 M€ de produits de la tarification, 0,20 M€ de produits relatifs à l'exploitation et 0,10 M€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 1,69 M€, essentiellement sur les immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 1,69 M€, dont 0,74 M€ de recettes réelles constituées de la prévision d'emprunt et du fonds de compensation pour la TVA. Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux sorties d'éléments du patrimoine (0,95 M€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2022 de la Pouponnière se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	12 394 418,52 €
Recettes	12 394 418,52 €

Section d'investissement	
Dépenses	1 689 896,37 €
Recettes	1 689 896,37 €

II- Le Centre Maternel

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2022 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 654 745,09	3 654 745,09
Section d'investissement	1 223 488,88	1 223 488,88

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 3,65 M€ dont 5 K€ de déficit de la section d'exploitation reporté.

Les dépenses réelles représentent 3,26 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (2,67 M€), des charges d'exploitation courante (0,37 M€) et des charges afférentes à la structure (0,22 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,39 M€ et sont constituées de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 3,65 M€.

Elles se décomposent pour 3,58 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé) et pour 0,07 M€ de produits relatifs à l'exploitation.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 1,22 M€, essentiellement sur des immobilisations corporelles, 3 K€ pour les immobilisations financières (prêts sociaux), et 3,2 K€ de cautionnements.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 1,22 M€, dont 0,78 M€ de recettes réelles, constituées de la prévision d'emprunt et du fonds de compensation pour la TVA.

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux sorties d'éléments du patrimoine (0,45 M€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2022 du Centre Maternel se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	3 654 745,09 €
Recettes	3 654 745,09 €

Section d'investissement	
Dépenses	1 223 488,88 €
Recettes	1 223 488,88 €

III- La Cité de l'Enfance

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2022 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 930 817,75	7 930 817,75
Section d'investissement	1 345 222,47	1 345 222,47

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 7,93 M€. Les dépenses réelles représentent 7,22 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (5,71 M€), des charges d'exploitation courante (0,99 M€) et des charges afférentes à la structure (0,52 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,71 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 7,93 M€, dont, 0,40 M€ d'excédent de la section d'exploitation reporté.

Elles se décomposent pour 7,51 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé) et pour 0,02 M€ de produits relatifs à l'exploitation.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 1,35 M€, dont 0,01 M€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'évaluation) et 1,35 M€ pour les immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 1,35 M€, dont 0,53€ de recettes réelles constituées de la prévision d'emprunt et du fonds de compensation pour la TVA.

Les recettes d'ordre sont composées des dotations aux amortissements et aux sorties d'éléments du patrimoine (0,81 M€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2022 de la Cité de l'Enfance se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	7 930 817,75 €
Recettes	7 930 817,75 €

Section d'investissement	
Dépenses	1 345 222,47 €
Recettes	1 345 222,47 €